



Séance du Conseil municipal du jeudi 14 septembre 2023  
Procès-verbal n°311

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (vice-présidente)  
Mme Deborah Brindley (secrétaire)  
M. Frédéric Bieri  
Mme Magali Besse Giorgi  
Mme Mitzi Carmona  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
M. Didier Maison  
Mme Ana Ménétrety  
Mme Nina Rime

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, adjoint  
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : M. Sylvain Fuser (président)  
M. Mickael Batista da Silva  
Mme Eva Keifflin  
M. Pierre Sutter

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 310 de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 21 juin 2023 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission de la Cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 4 septembre 2023
6. Rapport de la commission des Bâtiments du 5 septembre 2023
7. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 160'000.- visant à améliorer les performances énergétiques du réseau d'éclairage public communal
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

En l'absence de **M. Fuser**, président, **Mme Maison** assume la fonction de présidente et ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux. Elle fait savoir que **M. Deléchat** a démissionné du Conseil municipal au mois de juin et qu'il sera remplacé dès la séance du mois d'octobre.

#### 1. Approbation du PV n° 310 de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 est approuvé par 8 « oui » et 1 abstention.

#### 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

La présidente annonce que le Bureau du Conseil municipal n'a pas de communication.

#### 3. Décisions de l'AG de l'ACG du 21 juin 2023 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des décisions suivantes de l'AG de l'ACG du 21 juin 2023, pour lesquelles ils n'entendent pas exercer leur droit d'opposition.

#### 4. Communications du maire et des adjoints

**M. Mottet** annonce :

- que quatre opérations électorales auront lieu en 2024. Les quatre responsables actuels (**Sylvain Fuser** : président ; **Frédéric Bieri** : suppléant du président ; **Corinne Maison** : vice-présidente ; **Magali Besse Giorgi** : suppléante de la vice-présidente) acceptent d'œuvrer une année de plus, ce dont **M. Mottet** les remercie. Si, toutefois, un membre du Conseil municipal manifestait son intérêt pour l'une de ses fonctions, qu'il n'hésite pas à le faire savoir.
- que la commune a versé 500 Fr. à la Ville de la Chaux-de-Fonds suite à la tempête que la région a subie le 24 juillet.
- que l'exécutif fait le constat que la participation des élus aux événements officiels ou organisés est quelque peu décevante.

**M. Baudin** signale :

- que, malgré l'annonce faite à la commune de la fermeture d'une classe pour la rentrée, cette fermeture n'a finalement -et heureusement- pas eu lieu. En réponse à **Mme Jendoubi**, qui souhaite connaître la raison d'une telle annonce, **M. Baudin** explique que l'exécutif ne la connaît pas. C'est le DIP qui gère et répartit les effectifs.
- que la commune a versé 500 Fr. à la Chaîne du Bonheur pour l'aide aux victimes du récent séisme au Maroc.
- que le moment d'attribuer le Mérite d'Avully 2023 est venu. **M. Baudin** est chargé d'organiser une rencontre, afin de former le jury, qui sera composé du président du Conseil municipal et de deux autres membres du Conseil municipal, ces derniers si possible issus de la commission culture, sports et loisirs. **M. Baudin** demande à cette commission de désigner ces deux personnes. Un·e habitant·e, contacté·e par l'exécutif, complétera le collège.

**M. Dethiollaz** informe :

- que la journée *Clean up day*, qui aurait dû avoir lieu ce samedi, a été annulée. Le manque de participation des associations est la cause de cette décision.
- que des travaux ont débuté au cimetière pour un réaménagement végétal de celui-ci. Une communication sera faite sur place et dans le prochain journal d'Avully.
- que, d'ici la fin de l'année, une séance de la commission de l'environnement sera convoquée pour faire le point sur le chauffage à distance (CAD). L'exécutif présentera à cette occasion l'évolution de ce projet.

#### 4. Rapport de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 4 septembre 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 4 septembre 2023, consacrée à la rencontre avec l'entreprise sociale privée PRO pour le restaurant scolaire et au choix de projets pour l'aide humanitaire à l'étranger. **Mme Carmona**, présidente de la commission, résume le rapport :

*Rencontre avec M. Huré, PRO entreprise sociale privée, pour le restaurant scolaire*

M. Huré a expliqué le but de la fondation en lien avec le handicap : des emplois adaptés, la réinsertion par le travail, l'accompagnement et la formation. Cinq services dirigent la fondation, totalisant plus de 60 activités : administration et finances, RH, industrie et services, restauration, conseil et gestion. Le service restauration, dans lequel travaillent une centaine de personnes, prépare 2'500 repas par jour, offre un service traiteur, des produits d'épicerie. Deux restaurants sont exploités (l'un ouvert au public, l'autre pour le personnel). Sur les 2'500 repas, 1'800 sont destinés aux cuisines scolaires et livrés dans 15 sites sur le canton de Genève, avec des fiches d'instruction pour la régénération des mets sur place. La commune a demandé de ne plus faire partie du label de la Fourchette Verte, devenu trop contraignant notamment par rapport aux exigences de repas sans protéine animale. PRO s'efforce cependant d'en suivre les préceptes, afin de proposer des menus équilibrés, variés et durables. 70 repas par jour sont servis à l'école d'Avully.

*Choix de projets pour l'aide humanitaire à l'étranger*

La commission a tout d'abord choisi d'accorder une aide équitable d'une durée de 2 à 3 ans, principalement axée sur les femmes et les enfants. Grâce à l'aide de la responsable administrative et communication, qui a pris contact avec de nombreuses associations et qui en a sélectionnées certaines après divers contrôles, quatre projets ont été présentés lors de la commission :

1. AWRA (Afghanistan) : projet « Centre de l'espoir ». L'association agit sur place pour que les enfants aillent à l'école au moins 2 heures/jour et mangent un repas à midi. Proposition : 3'000 Fr./an pendant 3 ans.
2. Voix Libres (Bolivie) : projet « Femmes de feu ». Cette association agit sur place pour venir en aide aux femmes victimes de violences. Proposition : 3'000 Fr./an pendant 3 ans.
3. Child Learn (Inde) : projet contre le travail des enfants. Proposition : 3'000 Fr./an pendant 3 ans.
4. Allin Kawsay ou « Bien vivre » (Pérou) : projet défendant les principes de justice, d'égalité et de solidarité visant à accueillir des adolescents dans un foyer pour éviter les dangers de la rue et offrir une formation sur place. Proposition : 3'000 Fr./an pendant 3 ans.

En tenant compte des propositions ci-dessus (3'000 Fr. pour chacune des quatre associations en 2024) et avec la somme de 3'500 Fr. pour le Burkina Faso et celle de 3'000 Fr. en cas de catastrophes naturelles, le budget 2024 se monte à 18'500 Fr. **Mme Carmona** conclut en relevant que la commission a approuvé ce budget 2024 à l'unanimité des membres présents. Si **Mme Jendoubi** se rappelle qu'effectivement, la commission a voté à l'unanimité en faveur des projets de ces associations, elle s'interroge toutefois : deux des associations choisies sont de grands organismes qui reçoivent de l'argent de grandes institutions et qui disposent donc d'un budget assez important. Le choix a été opéré sur la base d'une présentation, ce qui la contrarie quelque peu. La commission avait commencé à inviter des associations pour qu'elles présentent leur projet et elle regrette que ces auditions n'aient pas été poursuivies. Ce sont les raisons pour lesquelles elle s'abstiendra cette fois lors du vote. **M. Baudin** remercie d'abord la responsable administrative et communication pour l'excellent travail qu'elle a effectué. Il relève ensuite qu'après avoir demandé aux commissaires d'apporter des projets, seule une personne l'a fait. Il a donc tenu compte de ce projet et a fait les propositions présentées lors de cette commission. **Mme Carmona** propose d'inviter, lors d'une prochaine séance de la commission, les quatre associations qui recevront les subventions en 2024, afin de faire leur connaissance, ce qu'accepte avec plaisir **M. Baudin**.

Avec 8 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la proposition de budget 2024 telle qu'énoncée ci-dessus, acceptant également que les quatre associations retenues reçoivent la même somme (3'000 Fr.) les deux années suivantes.

## 5. Rapport de la commission des bâtiments du 5 septembre 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance de la commission des bâtiments du 5 septembre 2023, consacrée au projet de réhabilitation et de rehaussement de l'ancienne école de Gennecey. **M. Bieri**, président de la commission, résume le rapport :

**M. Baudin** et **M. Cosandey** ont présenté le projet de réhabilitation et de rehaussement de l'ancienne école de Gennecey, située au 52B de l'avenue de Gennecey. Ce bâtiment dispose d'un potentiel certain. Un architecte a reçu le mandat d'établir une étude de faisabilité en vue d'un concours en deux étapes. Un commissaire ayant demandé s'il était possible d'aménager des appartements dans ce bâtiment, il lui est répondu qu'un changement d'affectation, compliqué et contraignant, serait nécessaire pour procéder à cet aménagement, car l'ancienne école est un bâtiment communal d'utilité publique. Deux projets ont été présentés, d'un coût proche de 5 millions de francs. Un appel d'offres comportant un programme précis pourrait être lancé. A la fin de la séance, la commission prend la décision de laisser l'exécutif avancer dans ces démarches.

## 6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 160'000.- visant à améliorer les performances énergétiques du réseau d'éclairage public communal

En préambule, **M. Dethiollaz** apporte quelques explications sur cette proposition : selon la volonté exprimée lors de la dernière séance de la commission de l'environnement et selon les nombreux rappels faits durant les dernières séances du Conseil municipal, l'exécutif a décidé de présenter directement une proposition lors de la séance de ce soir. L'audit énergétique sur l'éclairage public des routes communales, qui a été transmis au Conseil municipal, a été réalisé par les SIG et a duré environ six mois. Il présente un état des lieux l'éclairage public au 1er janvier 2023 et l'objectif est d'apporter une vision complète de l'état du réseau d'éclairage communal et mettre en évidence les points où la consommation d'énergie pourrait être réduite de manière sensible. L'audit arrive à la conclusion principale que la commune d'Avully dispose d'un potentiel d'économie d'énergie. L'évolution du nombre de luminaires montre des pics de consommation d'énergie, ce qui s'explique par le fait que l'éclairage public communal et l'éclairage public cantonal étaient branchés ensemble. Des changements ont été apportés par les autorités communales précédentes, qui ont abouti à une diminution de la consommation d'énergie à certains moments. Tout n'est cependant pas réglé. **M. Dethiollaz** souligne ensuite qu'un montant de 160'000 Fr. est proposé, alors que l'audit fait état d'un montant de 127'250 Fr. nécessaire à l'amélioration des performances énergétique du réseau d'éclairage public communal. Si le Conseil municipal votait aujourd'hui un crédit de 127'250 Fr. et que les travaux coûtaient finalement 127'251 Fr., l'exécutif serait contraint de retourner auprès de ce Conseil pour voter un dépassement, raison pour laquelle une marge de manœuvre a été prise. Il est de plus précisé qu'il convient de rajouter la TVA, à ce montant. Mais il est assuré que ne sera dépensé, au final, que ce dont ce projet aura effectivement coûté. L'économie d'énergie de 3'890 Fr. annoncée dans l'audit étant basée sur l'ancien tarif, la commune réalisera une plus grande économie, puisqu'une augmentation de tarif de l'énergie électrique de 18% est prévue. Enfin, les modifications proposées permettront de répondre à la motion qui a été présentée par le Conseil municipal demandant la réduction de l'éclairage public entre 22h et 5h, car il sera possible d'éteindre l'éclairage public à certains endroits, tout en le maintenant aux passages-piétons. **Mme Jendoubi** a vu dans ce rapport qu'au niveau cantonal, la commune d'Avully est parmi les moins bons élèves et qu'elle utilise beaucoup d'énergie. Pourtant, elle se souvient d'avoir lu un article dans le journal 20 Minutes qui disait le contraire, Avully et Chancy étant désignées comme les communes le plus économes en énergie. **M. Mottet** croit se rappeler que l'article faisait référence à la consommation sur le territoire communal et qu'il était relevé que ces deux communes avaient peu d'industries et entreprises, toutes deux très consommatrices d'énergie. **Mme Carmona** a lu que l'éclairage sur les routes cantonales serait bientôt éteint. **M. Dethiollaz** explique qu'en effet, un plan visant à éteindre l'éclairage public sur les routes cantonales entrera en vigueur dès cet automne à Genève et se déploiera jusqu'à fin 2024-début 2025. Environ 50% des 8500 points lumineux situés sur le réseau routier cantonal sont concernés. Ce plan, initié en octobre 2021 dans le contexte de la crise énergétique, vise l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public sur le domaine cantonal, à l'exception des passages-piétons et de certaines zones. Des extinctions-tests ont déjà été réalisées sur six tronçons depuis décembre 2022. Revenant à la proposition qui est soumise ce soir au Conseil municipal, **M. Dethiollaz** précise que le délai référendaire est de 40 jours après acceptation de la proposition, soit au 1<sup>er</sup> novembre, date à laquelle la commune pourra mandater les SIG qui commanderont alors le matériel. Il espère que les travaux seront terminés au printemps 2024. Les travaux pourraient durer jusqu'à 8 mois, car les SIG

interviendront également sur le plan cantonal. **M. Mottet** recommande aux conseillers municipaux de ne pas entrer dans les aspects purement techniques concernant l'extinction des éclairages, si l'un ou l'autre devait être interpellé par un habitant. Il s'agit juste de comprendre qu'il y a les routes cantonales et les routes communales, et que ce n'est que sur ces dernières que la commune peut agir. **Mme Brindley** s'interroge sur un tronçon qui est cantonal, mais qui concerne la commune, comme le rond-point d'Eaumorte : s'il est constaté que l'extinction des éclairages à cet endroit provoque davantage d'accidents, la commune peut-elle entreprendre une action ? **M. Dethiollaz** répond que la commune a, dans ce cas, la possibilité de relever la problématique constatée et de la transmettre au canton, sans toutefois pouvoir imposer à celui-ci de laisser l'éclairage du giratoire allumé.

*Vu la volonté affichée conjointement par les autorités exécutives et délibératives de la commune d'Avully de réduire les nuisances et les impacts environnementaux liés, notamment, aux sources lumineuses, vu la préoccupation des autorités politiques à devoir faire face aux fortes augmentations du coût de l'énergie et notamment celles liées à l'électricité, vu le rapport « audit énergétique » portant sur l'éclairage public des routes communales de la commune d'Avully, établi en juillet 2023 par les SIG, à la demande de la commune d'Avully et annexé à la présente, vu que ce rapport fait état que la consommation annuelle moyenne d'énergie par luminaire du réseau communal avulliot se situe dans la moyenne haute en comparaison des communes genevoises, vu que des solutions techniques pour remédier à cette situation sont proposées dans le cadre du programme « Optima » des SIG, vu que sur 101 candélabres actuellement installés le long des voies communales, seul 1/3 sont équipés de luminaires LED et qu'au terme des travaux proposés, l'entier de notre parc sera alors équipé de sources LED, vu que ces interventions permettraient par ailleurs de réaliser à la fois des gains en matière d'économies d'énergies et des réductions des coûts, la diminution attendue de la consommation par rapport à la situation actuelle étant estimée à environ 66%, vu enfin qu'il sera dès lors possible de dissocier l'éclairage des passages pour piétons des autres candélabres, permettant ainsi d'appliquer sur quasiment tout le territoire le principe d'extinction décidé, actuellement entre 22h00 et 5h00 du matin, conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,*

#### **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux visant à améliorer les performances énergétiques du réseau d'éclairage public communal.
2. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 160'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense finale au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien, estimée à 2024.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 160'000.-

Par 9 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

#### **7. Questions orales / écrites**

Aucune question écrite n'a été reçue. Aucune question orale n'est posée

#### **8. Divers**

*Chute de tuiles*

**Mme Brindley** a constaté que des tuiles étaient tombées de l'immeuble situé à la route du Moulin-Roget 42-48. **M. Dethiollaz** en prend note et, après vérification, demandera à la régie concernée de procéder aux investigations nécessaires.

La séance est levée à 20h15.

Le Président

La Secrétaire